Relais à canaux multiples GreenMAX^{MC} DRC

Nos de cat. DRDD7, DRDDS et DINRK

AVERTISSEMENTS

- POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE DE DÉCHARGE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR ET VÉRIFIER QUE LE CIRCUIT EST HORS TENSION AVANT DE PROCÉDER AU CÂBLAGE!
- Les produits décrits aux présentes doivent être installés et utilisés conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.
- Pour éviter les surcharges électriques, la charge totale (les lampes) ne doit pas dépasser les valeurs nominales de sortie des produits décrits aux présentes.
- Le produit décrit aux présentes peut avoir plusieurs sources de courant.
- Ne pas installer le produit décrit aux présentes près de radiateurs électriques ou au gaz.

MISES EN GARDE

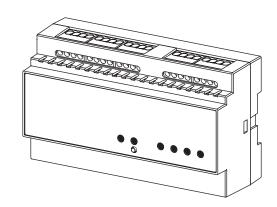
- Les produits décrits aux présentes ne doivent être utilisés qu'avec du fil de cuivre ou plaqué cuivre.
- Les produits décrits aux présentes sont pour l'intérieur seulement.
- On doit vérifier la configuration des broches de tous les câbles réseau avant d'effectuer les interconnexions entre les dispositifs et systèmes.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.
- CONSERVER LES PRÉSENTES DIRECTIVES.

PK-A3467-10-05-0A

DIRECTIVES

Description des produits

Les relais GreenMAXMC DRC procurent plusieurs canaux de commutation et de gradation de charges (de 0-10 V en option). Ils communiquent via un réseau LumaCAN et s'intègrent parfaitement aux systèmes de commande répartie.



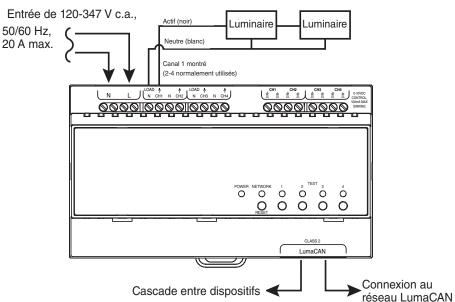
Préparation

- Le relais doit être installé dans un boîtier pour rail DIN convenable.
- Tous les raccords au système électrique devraient être effectués conformément aux règlements locaux en la matière.
- Le câblage de ligne (à tension régulière) doit être adéquatement isolé de celui à basse tension.
- Pour en savoir plus sur le câblage de réseau, on peut consulter le guide d'installation GreenMAX de Leviton et les vidéos de formation qu'on trouve sur www.leviton.com.
- Confirmer que la quantité et les types de charges (elles ne sont pas toutes compatibles) conviennent aux produits décrits aux présentes.

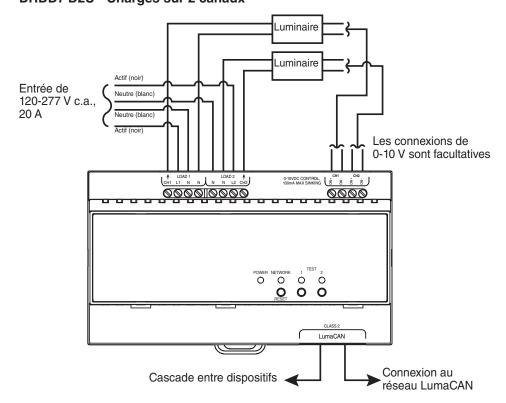
Schémas de câblage

- Toutes les bornes de neutre sont connectées à l'intérieur.
- Le modèle DRDD7-D2U peut être configuré pour fonctionner à un ou à deux canaux. Par défaut, il n'a qu'un canal pour une charge bipolaire.
- Les entrées du modèle DRDD7-D2U peuvent provenir de la même phase ou de phases différentes, mais le neutre doit être identique.
- Lors de coupures de courant, les charges de 0-10 V s'intensifient à leur intensité maximale.

DRDD7-A4U - Commutation seulement sur 4 canaux

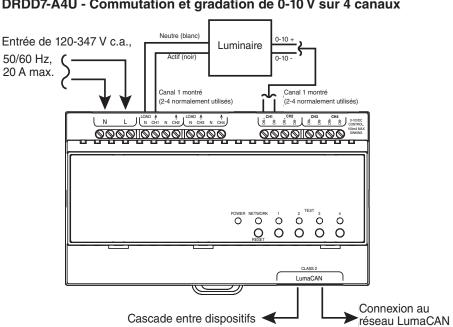


DRDD7-D2U - Charges sur 2 canaux

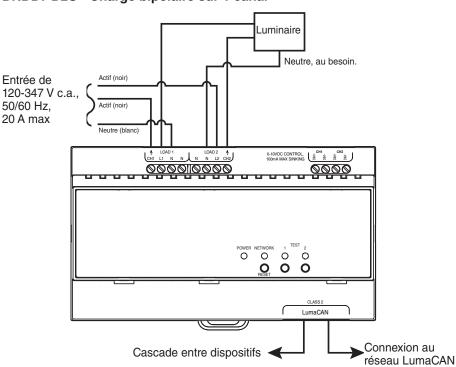


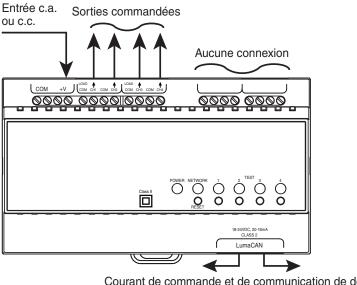
/ES FRANÇAIS			
	Ficho tochnique		
	Fiche technique	DDDD0 444	
Nos de catalogue	DRDD7-A4U	DRDDS-A4L	DRDD7-D2U
Tension d'entrée	120-347 V c.a., 50/60 Hz	120-347 V c.a., 50/60 Hz, ou 0-48 V c.c.	120-277 V c.a., 50/60 Hz, 1 ou 2 pôles
Courant d'entrée	20 A	20 mA d'un réseau LumaCAN	(2) 20 A
Veille	35 mA	20 mA	15 mA
Charges nominales			
DEL, LFC, ballasts électroniques à 120 V	5 A	5 A	16 A
DEL, LFC, ballasts électroniques à 277 V	5 A	5 A	16 A
DEL, LFC, ballasts électroniques à 347 V	5 A	5 A	S. O.
Charges résistives, au tungstène à 120 V	5 A	5 A	20 A
Charges résistives, au tungstène à 208-277 V	5 A	5 A	20 A
Usage général à 208-347 V	5 A	5 A	20 A
Commande de prises (5-20R) à 120 V	S. O.	S. O.	20 A
Commande de prises (6-20R) à 250 V	S. O.	S. O.	20 A
Moteurs à 120 V	1/3 ch	1/3 ch	1,0 ch
Moteurs à 240-277 V	1/3 ch	1/3 ch	2,0 ch
Moteurs à 347 V	1/3 ch	1/3 ch	S. O.
Contacts secs	S. O.	1 A (courant continu)	S. O.
Cote d'étanchéité	10	,	
Couple de serrage des bornes à tension régulière	5 po-lb (0,6 N-m)		
Couple de serrage des bornes à basse tension	5 po-lb (0,6 N-m)		
Connexions réseau	RJ45 [2] pour les réseaux LumaCAN Fiche de terminaison Les fiches RJ45 en passage continu ne sont pas prises en charge. Leur utilisation annulera la garantie sur les produits.		
Topologie	En cascade (1 600 pi [488 m] max. entre répéteurs) Parcours autonomes ou prolongement du réseau jusqu'à 10 000 pi (3 048 m) avec des répéteurs LumaCAN (no NPRPT de Leviton) Maximum de 110 nœuds entre répéteurs Maximum de 250 nœuds sur le réseau LumaCAN		
Températures de fonctionnement	Température ambiante de 32 - 149 °F (0 - 65 °C) autour du relais, plus fraîche à l'extérieur de l'armoire		
Humidité	20-90 %, sans condensation		
Températures de rangement	14 - 185 °F (-10 - 85 °C)		
Catégorie UL d'impulsions de tension	6 000 V (347 V) 4 000 V (277 V)		
Niveau de pollution UL	2		
Type de commande	Sectionneur électronique à action de type 1		
Utilisation	Équipement de gestion de l'énergie		
Dimensions (largeur sur hauteur sur profondeur)	5.9 x 3,4 x 2 po (150,0 x 86,4 x 50,8 mm)		

DRDD7-A4U - Commutation et gradation de 0-10 V sur 4 canaux



DRDD7-D2U - Charge bipolaire sur 1 canal



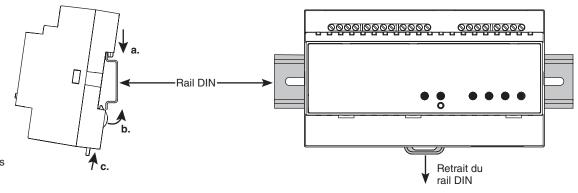


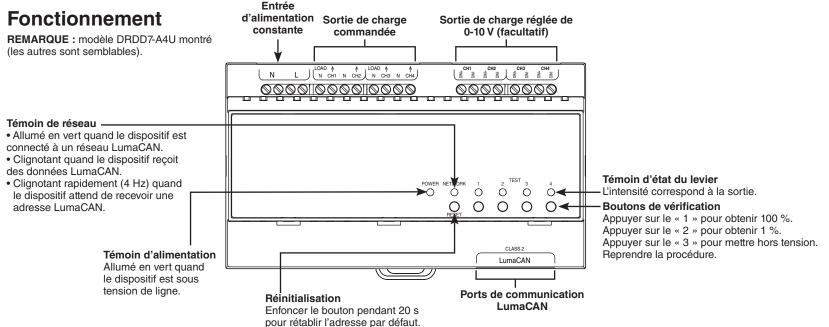
Courant de commande et de communication de données LumaCAN requis (+18-24 V c.c., 16-20 mA)

Installation

AVERTISSEMENT: POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation.

- **1.** Fixer le relais sur un rail DIN.
 - a. Appuyer le rebord de la partie supérieure du relais sur le fond de l'armoire et abaisser ce premier jusqu'à ce qu'il s'insère dans le rail. b. Pousser le relais vers le rail jusqu'à ce qu'il s'y enclenche.
- 2. Raccorder l'alimentation à la borne d'entrée de ligne.
- Raccorder les charges aux bornes de sortie, et les fils de commande aux bornes appropriées.
- Raccorder les fils de réseau. REMARQUE : une fiche de terminaison est mise sur l'un des embouts RJ45. On NE DOIT PAS la retirer, à moins de connecter les deux embouts à de l'équipement de réseau LumaCAN. Se reporter à la section « Terminaison d'un réseau LumaCAN » ci-dessous.
- Mettre le relais sous tension et confirmer son fonctionnement au moyen de ses interrupteurs de vérification. On peut maintenant procéder à la configuration du relais sur le réseau.





Réinitialisation

Enfoncer le bouton pendant 20 à 25 s pour amorcer le rétablissement des valeurs par défaut. Le témoin de réseau s'éteindra lorsqu'on appuiera sur le bouton, et clignotera deux fois à la marque de 20 s. Il clignotera ensuite rapidement pendant la réinitialisation. Si on lâche le bouton après moins de 20 s ou plus de 25 s, cette réinitialisation ne se fera pas.

Configuration

Les produits décrits aux présentes ne peuvent être configurés qu'au moyen de l'appli GreenMAX DRC s'ils sont associés à un contrôleur de pièce. **REMARQUE**: le modèle DRDD7-A20 peut être paramétré de façon à avoir un canal (un relais

bipolaire) ou deux canaux (deux relais unipolaires). Par défaut, il fonctionne en mode à un canal. Cette configuration peut être modifiée depuis l'appli GreenMAX DRC.

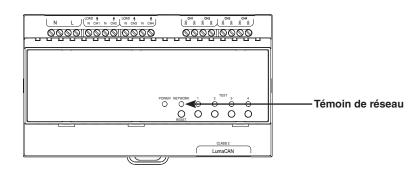
Le dernier nœud d'un réseau LumaCAN doit être doté d'une barrette/fiche de terminaison. Le produit décrit aux présentes est livré avec une fiche LCTRM sur un de ses connecteurs RJ45.

- Si ce dispositif est en fin de ligne, la fiche doit rester en place (le câble du réseau se connecte dans
- Si ce dispositif est en milieu de ligne, il faut retirer la fiche, en la gardant pour un usage ultérieur.
- Si la fiche avait été retirée, et si le dispositif est en fin de ligne, il faut la remettre en place.

Les brevets associés aux produits décrits aux présentes, le cas échéant, se trouvent à l'adresse leviton.com/patents.

Adressage au sein d'un réseau LumaCAN

- Tous les dispositifs des réseaux LumaCAN doivent avoir une adresse unique, et les relais n'échappent pas à cette règle. Les produits décrits aux présentes prennent en charge les fonctions d'adressage et de configuration automatiques, qui constituent la meilleure façon de procéder.
- Un contrôleur de pièce GreenMAX DRC (version 1,7 ou plus récente du logiciel) attribue une adresse unique à tous les dispositifs du réseau. L'adressage manuel n'est pas pris en charge par les produits décrits ici.
- Le témoin de réseau clignotera en CYAN une fois toutes les deux secondes si aucune adresse LumaCAN n'a encore été attribuée.



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE LA FCC :

Les produits décrits aux présentes ont fait l'objet de tests et ont été jugés conformes aux normes en matière de dispositifs numériques de classe A, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand de l'équipement est utilisé en milieu commercial. Les produits génèrent, utilisent et peuvent irradier de l'énergie haute fréquence; s'ils ne sont pas installés et utilisés conformément aux directives, ils peuvent engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. L'utilisation de ces produits dans des milieux résidentiels risque de causer des parasites nuisibles, dans lequel cas l'utilisateur devra rectifier la situation à ses frais. Toute modification apportée sans l'autorisation expresse de Leviton pourrait avoir pour effet d'annuler les droits d'utilisation des produits décrits aux présentes.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DU FABRICANT AUX EXIGENCES DE LA FCC

Ce modèle est fabriqué par Leviton Manufacturing, Inc., 201 N Service Road, Melville, NY, http://www.leviton.com. Ces dispositifs sont conformes aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC. Ils peuvent être utilisés à condition qu'ils (1) ne causent aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soient pas affectés par les interférences reçues d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES D'INDUSTRIE CANADA
Les produits décrits aux présentes sont conformes aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. Ils peuvent être utilisés à condition qu'ils (1) ne causent aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soient pas affectés par les interférences reçues d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

AVIS RELATIF AUX MARQUES

L'utilisation ici de marques de commerce ou de service, d'appellations commerciales ou encore de noms de produits d'entreprises tierces n'est qu'à titre informatif; leur intégration aux présentes ne saurait être interprétée comme un témoignage d'affiliation, de parrainage ou d'appui envers leurs propriétaires respectifs. Les brevets associés au produit décrit aux présentes, le cas échéant, se trouvent à l'adresse leviton.com/patents.

GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS ET EXCLUSIONS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture** Leviton du Canada S.R.I., au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'oeuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie. Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.